

Manifeste

QUELLE CULTURE POUR LA RÉUNION ?

La Saline Les Bains, le 19 février 2020

Une filière mise en danger

Le Conseil Régional de La Réunion a voté fin janvier, contre toute attente (et à l'encontre des orientations budgétaires présentées fin 2019), un budget pour la culture, avec une coupe de 5,3 millions d'euros, ce qui représente une **baisse globale de -39%**, et dans le détail **-73% pour les associations culturelles, -72% pour l'éducation artistique, -56% pour la littérature et les langues régionales, -52% pour les manifestations culturelles, -33% pour les lieux et salles, -100 pour les aides à l'export...** Il s'agit d'une **situation de désengagement sans précédent dans l'histoire de l'île** et dans des proportions inégalées.

Face à la réaction massive des acteurs culturels, le Président de Région s'est engagé devant les médias et par courrier à ce que le budget alloué à la culture dans le budget voté le 30 janvier dernier, soit « *réabondé pour retrouver le niveau d'intervention habituel et conséquent de La Région* », lors d'une Décision budgétaire Modificative (DM) en juin 2020. Celle-ci demeure néanmoins hypothétique car inféodée à la (bonne) gestion budgétaire du Conseil Régional.

Appel à la co-construction

Les acteurs culturels restent donc mobilisés pour co-construire les conditions de **survie des artistes, des équipes, des emplois, des lieux, des manifestations, des publics et des projets** que chacun d'entre eux porte au service du territoire réunionnais.

Il s'agit dans un premier temps de mettre en place avec les services de La Région **un ré-équilibre au sein de l'enveloppe votée**, afin de préserver les activités des structures sur ce début d'année 2020 et dans la perspective du budget réajusté. En parallèle, doivent être élaborées conjointement les **conditions préparatoires pour la DM du mois de juin**.

Il nous semble aussi primordial de créer au plus vite des **espaces de dialogues entre la Région, les autres collectivités, l'État et les représentants du secteur**, de nature à favoriser la concertation indispensable à la co-construction de politiques publiques en faveur de la culture.

Cette co-construction est indispensable pour être en cohérence avec les réalités de La Réunion et s'aligner sur les lois NOTRe et CAP (loi relative à la liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine) qui ré-affirment la **mission de la collectivité régionale en faveur du développement économique, social et culturel territorial**.

La culture ne peut être une variable d'ajustement

La culture et le spectacle vivant occupent une place cruciale dans l'histoire de La Réunion et dans la construction de notre identité commune. **Les artistes et opérateurs culturels irriguent la société réunionnaise, favorisent la cohésion sociale et le vivre-ensemble**. Ils sont autant de balises qui accompagnent chacun dans sa vie quotidienne comme dans sa représentation du monde. **Ils assurent des missions de service public et d'éducation populaire indispensables à notre démocratie**.

Les acteurs du spectacle vivant et de la culture sont les **premiers garants du respect des droits culturels** des personnes, pour faire « *mieux humanité ensemble* ¹ ». La mise en danger de l'intégrité de notre filière apparaît donc comme une **négation des principes de diversité culturelle et de dignité des personnes, tels que les défend l'UNESCO**.

La culture représente aussi 2,3% du PIB de la France (plus que le secteur automobile et pharmaceutique), avec près de 600.000 actifs, dont un tiers des effectifs dans le spectacle vivant. À La Réunion, le poids économique de la filière créative est également considérable et le seul secteur du spectacle vivant compte plus de 200 structures et 1.200 professionnels, **acteurs économiques à part entière, qui oeuvrent autant au rayonnement de la culture réunionnaise qu'ils sont des moteurs de l'attractivité de notre territoire**. Leurs activités impactent directement les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie-restauration, des transports, des médias, etc....

Et demain ?

La situation que nous connaissons démontre la fragilité de l'équilibre en construction depuis une trentaine d'année au sein du secteur culturel. Nous avons su nous adapter à de nouvelles contraintes artistiques, à des médiums en évolution, à des modes de

¹ Jean-Michel LUCAS

représentations et de rapport au « public » et à la médiation en constante interrogation. Nous avons su construire un écosystème avec des partenaires publics variés dont les prérogatives ont changé avec le temps mais pour qui la place de la culture ne s'est pas démenti. Nous, artistes et opérateurs culturels, nous sommes professionnalisés et structurés. Nous avons intégré les enjeux du numérique et de la nécessaire hybridation de nos ressources, avec la constitution de fonds propres et de partenariats privés. Nous sommes non seulement en phase avec notre époque mais aussi alignés sur notre histoire et les pionniers d'une société mondialisée en recherche permanente de sens et de valeurs. Nous sommes porteurs d'innovation et les piliers d'une économie sociale et solidaire au service de l'intérêt général. C'est pourquoi **le soutien public à la culture n'est pas une alternative, mais une absolue nécessité, qui ne peut être remise en question selon des choix politiques et les aléas budgétaires qui en découlent.** *« La subvention publique relève du contrat social et républicain porteur de missions de service public, à mêmes de garantir l'existence de créations qui n'existent qu'à cette condition de financement. C'est un accord conclu entre l'artiste et la société dans une « exception » aux logiques du marché ²».*

C'est donc cette conviction commune que les artistes et les acteurs culturels de La Réunion veulent porter sur leur territoire et au-delà, avec la Région Réunion, l'Etat et les collectivités.

Quels sont la place et le sens de la culture à/de La Réunion ? Nous voulons y répondre ensemble. **La bannière de -73% pour les associations culturelles est un symbole que chacun doit s'employer à faire vivre en solidarité, tant que les ajustements budgétaires nécessaires n'auront pas été effectués, dans une vision co-construite de notre avenir ultra-marin.**

« A quoi servent les artistes dans ce monde qui préfère les chiffres aux lettres et dont la folie des chiffres menace de nous faire chavirer dans le chaos ?

Que celui qui n'a besoin ni de chansons, ni d'images, ni de poèmes, ni de romans, ni de films, ni de pièces de théâtre, ni de musique pour que se dise sa vie quand il ne sait plus la dire, pour que s'écoule son chagrin quand il ne sait plus pleurer, que celui-là tranche la gorge aux oiseaux.

Que celui qui n'a pas besoin d'artiste retienne ses larmes à jamais et brise par avance ses éclats de rire » - Yvon LE MEN

Manifeste du réseau des acteurs culturels du spectacle vivant de La Réunion KOLÈT' et des représentants de la filière culturelle réunis.

² Union Syndicale des Employeurs du secteur public du Spectacle Vivant, USEP SV - 2020.

Contact

KOLÈT'

Réseau des acteurs du spectacle vivant de la Réunion

kolet.mission@gmail.com

+262 6 93 32 13 11

ANNEXE (page 5)

_ Synthèse budget primitif Région Réunion CULTURE 2020 - KOLÈT'



Synthèse budget primitif Région Réunion CULTURE 2020

Sources :

_ PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2020 - RAPPORTS
SECTORIELS

_ PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019 - RAPPORTS
SECTORIELS - Délibération Assemblée Plénière Conseil Régional du 29 mars 2019

Investissement : 1.953.728 € (2019 : 2.680.000 €)

Soit une baisse de **-726.272 €** et **-27%**, pour les dépenses d'investissement dans la culture en 2020.

Fonctionnement : 6.319.294 € (2019 : 10.908.195 €)

Soit une baisse de **-4.588.901 €** et **-42%** pour les dépenses de fonctionnement dans la culture en 2020.

> Le budget global 2020 pour la culture a été voté en Assemblée Plénière le 30 janvier en baisse de - 5.315.173 € et -39%.

Synthèse budget primitif Région Réunion CULTURE 2020

Ventilation (non exhaustive) par secteurs :

. Enseignement artistique (hors Conservatoire à Rayonnement Régional) : **250.000 €**
(2019 : 904.000 €)
> soit une baisse de **-654.000 €** et **-72%**.

. Aides aux associations : 1.133.522 € (2019 : 2.568.000 € et 40.000 € frais d'insertion)
 _ *Subventions aux associations culturelles* : 397.294 € (2019 : 1.446.000 €)
 > baisse de -1.048.706 € (-73%).
 _ *Subventions équipement associations culturelles* : 574.228 € (2019 : 750.000 €)
 > baisse de -175.772 € (-23%).
 _ *Pôle régional littérature / diversité* : 40.000 € (2019 : 92.000 €)
 > baisse de -52.000 € (-57%).
 _ *Export création artistique* : 0 (2019 : 105.000 €) > baisse de 105.000 € (-100%).
 _ *IOMMA* : 100.000 € (2019 : 120.000 €) > baisse de 20.000 € (-16%).
 _ *Oeuvres d'art Région* : 20.000 € (2019 : 50.000 €) > baisse de 30.000 € (-60%)
 _ *Divers investissement culture* : 2.000 € (2019 : 5.000 €).
 > soit une baisse totale de **-1.474.478 €** et **-56%**.

. Aides aux salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant : 865.500 €
(2019 : 1.300.000 €)
 _ *Equipement des salles de spectacle* : 37.500 € (2019 : 100.000 €)
 > baisse de -62.500 € (-63%).
 _ *Schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion* : 828.000 € (2019 : 1.200.000 €) > baisse de 372.000 € (-31%).
 > soit une baisse totale de **-434.500 €** et **-33%**.

. Aides aux entreprises culturelles : 350.000 € (2019 : 505.000 €)
> soit une baisse de **155.000 €** et **-31%**.

. Aides au FRAC et au PRMA : 610.000 € (2019 : AE 680.000 €)
> soit une baisse de **-70.000 €** et **-10%**.

> Aides aux manifestations culturelles, dont Guetali : 260.000 € (2019 : 600.000 €)
Soit une baisse de **-340.000 €** et **-57%**.
